



INFO ITERSWILLER



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 03/2022

Vie communale

Honorariat :

Monsieur Raymond SCHATZ a été nommé Adjoint Honoraire par Mme la Préfète Josiane CHEVALIER. Nous le féliciterons et le mettrons à l'honneur lors de la cérémonie des Vœux le vendredi 6 janvier 2023. Une invitation sera éditée ultérieurement.



Activités culturelles et sportives:

Atelier théâtre : Partager le plaisir du jeu théâtral, se découvrir et découvrir les autres, expérimenter ensemble de nouveaux points de vue.

Dans la salle polyvalente le lundi de 20 h à 21 h dans la salle des fêtes
Infos au 06 26 97 39 88

Tai Chi Chuan : Force, Harmonie, détente et vitalité.

Dans la salle polyvalente chaque lundi de 18 h 30 à 19 h 30.
Infos au 06 26 97 39 88

Yoga : Tous les jeudis de 19 h 30 à 20 h 45 dans la salle polyvalente.

Infos au 06 46 81 52 40



Boîte à livres

Une boîte à livres est à votre disposition à l'entrée de l'école (escalier principal vers l'église)

Dates à retenir :

- Jeudi 10/11/2022 :
mise en place des guirlandes de Noël et taille des vignes
- Vendredi 11/11/2022 :
Dépôt de gerbe aux monuments aux morts à 11 h
suivi du vin d'honneur au caveau.
- Samedi 19/11/2022 :
Installation des décorations de Noël. RDV devant l'atelier municipal à 8 h.
- Vendredi 06/01/2023 : Vœux du maire
- Samedi 28/01/2023 : Repas des Aînés (Les bénévoles sont les bienvenus)



Calendrier des Sapeurs-Pompiers

Les sapeurs-pompiers d'Epfig passeront dans la commune à partir du dimanche 20 novembre, en fin d'après-midi, pour vous proposer leur traditionnel calendrier.

Adjoint au maire :

Monsieur René STROHM, 1^{er} adjoint au maire, a démissionner de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal pour des raisons de santé. Nous le remercions chaleureusement pour son dévouement au service de la commune.

SMICTOM :

A compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tris deviennent plus simples. Tous les emballages se trient, sans exception, quel que soit leur matériau.

C'est une très bonne nouvelle car c'est un vrai service : le geste de tri est simplifié.

Qu'est ce qui change avec l'extension des consignes de tri ?



Transport à la demande : (Uniquement sur réservation)

Réservation d'un trajet au 09 69 39 77 13 au plus tard la veille du déplacement. La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 11 h 30. Les réservations pour le lundi doivent se faire le samedi avant 12 h au plus tard.

Les transports sont limités au maximum à un déplacement aller-retour par jour.

Tarifs :

L'achat des tickets se fait directement auprès du transporteur.

Entre les 20 communes du territoire : 3,50€ le ticket / 30 € le carnet de 10

Depuis les 20 communes jusqu'à Obernai ou Rosheim : 4,50 € le ticket / 40 € le carnet de 10

Vers Sélestat : 4,50 € le ticket / 40 € le carnet de 10

Gratuit pour les moins de 4 ans.



Location de vignes:

A la suite d'une résiliation de bail, la commune dispose de 5 parcelles de vignes de 20 ares environs chacune disponible à la location. (Section 4 parcelles n°8 à 14)

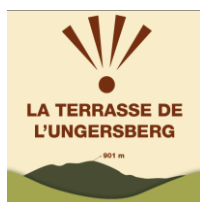
Les exploitants viticoles sont priés de se manifester à la mairie par mail :

✉ mairie-iterswiller@wanadoo.fr

Voirie – Stationnement - Sécurité

Poteau arceau de vignes :

Le poteau se trouvant au niveau du 93 route des vins est vétuste. Il sera remplacé sous peu.



Dénomination du promontoire de l'entrée Ouest :

Après consultation des Aînés lors de la fête organisée au mois de mai, le conseil municipal a baptisé le nouveau promontoire : La terrasse de l'Ungersberg. Ce lieu sera inauguré le dimanche 4 décembre à 11 h en présence des Bréhatins.

Décisions du Conseil Municipal

Conseil municipal du 23 juin 2022 :

Subvention Syndicat Viticole – Les Nuits du Fruehmess

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de prendre en charge la location du matériel emprunté à la banque de matériel de la CCPB et de verser une subvention de 500 € - location du matériel compris - au syndicat viticole d'ltterswiller pour soutenir l'association dans le cadre de l'organisation de la manifestation Les Nuits du Fruehmess.

D'un commun accord, le syndicat viticole sera sollicité lors des prochaines actions communales.

Remplacement des spots de l'Eglise

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder au remplacement des spots de l'Eglise.

Accepte le devis de la société Electricité Burger d'un montant de 1658.40 €.

Projet rénovation éclairage public – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'éclairage public, dont le coût prévisionnel s'élève à 96 592,76 € HT soit 115 911,31 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de rénovation de l'éclairage public
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Don de l'association ACL

Vu la proposition de l'association ACL de faire don à notre commune de la somme de 3 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Mise en place des règles budgétaires et comptables M57

Le conseil Municipal,

Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3500 habitants au 01 janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune d'ltterswiller

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide la constitution d'un groupement de commandes entre la CCPB et les communes membres précitées en vue de la passation d'un marché de services pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments, qui fera l'objet de la conclusion d'une convention constitutive du groupement.

Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE - AAP SEQUOIA 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve Le conventionnement de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE Actee ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à engager toute démarche et signer tout document dans le cadre de l'exécution de cette décision.

Externalisation entretien espaces verts

Le conseil municipal décide de faire appel à une société paysagère quand cela est nécessaire. La tonte de 3600 m2 avec évacuation des déchets est estimée à la somme de 612€ TTC.

Convention avec le CDG67 pour la médiation préalable obligatoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention- cadre avec le centre de gestion du Bas-Rhin afin que ce dernier procède à une tentative de médiation pour toutes les décisions individuelles limitativement énumérées à l'article 2 du décret n°2022-433 du 25 mars 2022 suscité et qui font l'objet d'une contestation de la part de l'agent concerné ;

Renouvellement éclairage public : plan de financement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- autorise le Maire à solliciter les subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que les subventions auprès de la CeA et de la Région Grand Est.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ces demandes de subventions.

Financement	Montant de la subvention	H.T.	Taux
Aides publiques			
Etat : DETR	52 030 €		55,00%
Région	18 920 €		20,00%
CeA	4 730 €		5,00%
S/T subventions publiques	77 280 €		80,00%
Participation du maître d'ouvrage			
Autofinancement	18 920 €		20,00%
Emprunt			0,00%
TOTAL	94 600 €		100,00%

Délégation de signature du maire à un adjoint

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur KIEFFER Sébastien a déposé une demande de permis de construire référencé n° PC 067 227 22 R0003,

Considérant que Messieurs KIEFFER Rémy et HAENSLER Michel ont déposé une demande de permis de construire modificatif référencé n° PC 067 227 21 R0001 M01 ;

Il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Madame Karin WASSLER à cet effet ;

Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré :

Désigne Madame Karin WASSLER en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Regroupement des RPI

Après concertation avec Messieurs les Maires de Blienschwiller, Nothalten, Bernardvillé et Reichsfeld, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de fusionner le RPI de Blienschwiller, Nothalten avec le RPI de Bernardvillé, Reichsfeld, Itterswiller afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves de notre territoire.

Cette proposition a reçu un avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription d'Obernai.

La fusion des RPI pourrait intervenir à la rentrée 2023 au plus tôt.

La fusion des 2 RPI se traduira par la dissolution des RPI existants pour former une nouvelle structure avec son propre numéro d'immatriculation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

Décide de donner un avis favorable à cette fusion

De transmettre cette délibération à l'ensemble des communes concernées

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette fusion.

